

Annexe 1 – Coordonnées et horaires

Service des Impôts des Particuliers de Guéret

SIP - Service des Impôts des Particuliers de GUERET
Centre des finances publiques
3, avenue de Laure
23002 GUERET CEDEX
Tél. : 05 55 51 63 00
sip.gueret@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert au public les lundi, mercredi et jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00, les mardi et vendredi de 8H30 à 12H00 (fermeture au public le mardi après-midi et le vendredi après-midi).

Annexe 2 – Les services qui pourront être rendus à l'accueil de proximité mis en place à Bourgneuf

En plus des services en ligne et des accueils téléphoniques, les usagers pourront effectuer leurs démarches dans les services propres de la DGFIP et dans les accueils de proximité implantés dans le département et notamment les France Services.

Des outils de visioconférence permettront, si nécessaire, de contacter directement la personne en charge du dossier du contribuable dans le service territorialement compétent.

L'accès aux accueils de proximité se fera sur des créneaux et plages horaires fixés en fonction des besoins identifiés des publics et en pleine concertation avec les élus concernés.

Dans ces points de contact seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers particuliers entrent en contact avec les services des Finances publiques :

Les 10 principales situations :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales ;
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus ;
- 4 - Gérer son prélèvement à la source ;
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux) ;
- 7 - Obtenir un bordereau de situation
- 8 - Faire une réclamation gracieuse ou contentieuse ou demander un délai de paiement ;
- 9 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
- 10 - Payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)

Annexe 3 – Information des usagers

A compter du 1^{er} janvier 2021, **pour toute question relative à l'impôt** (dont les délais de paiement, etc...) **votre interlocuteur devient le Service des Impôts des Particuliers de Guéret.**

Pour contacter le Service des Impôts des Particuliers de Guéret, plusieurs solutions :

- impots.gouv.fr, depuis votre espace particulier, adressez-lui un message «e-contact» ou prenez rendez-vous sans vous déplacer
- par téléphone au 05 55 51 63 00

La DGFIP reste présente sur Bourganeuf :

- la trésorerie reste compétente pour les questions relatives au paiement des créances des communes et autres collectivités locales (cantine, garderie...).
- la DGFIP est partenaire France Services et la Maison de Services au Public (MSAP) de Bourganeuf a vocation à être labellisée France Services. Les usagers peuvent obtenir auprès des agents d'accueil des France Services des informations sur les démarches fiscales. Pour les questions complexes, ils les accompagnent pour la prise de rendez-vous.